

# 10092/20 ADD1 LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019-2020

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 août 2020

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 août 2020

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil** mettant en œuvre le règlement (UE) n° 224/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation en République centrafricaine - Annexe – 10092/20 ADD 1

E 14988

*Ce document est disponible auprès du secrétariat  
de la commission des affaires européennes*